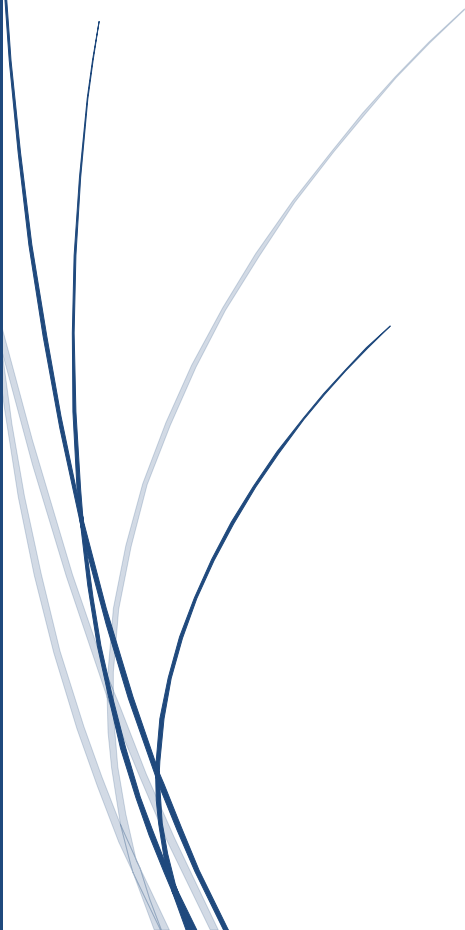




07/01/2026

# Structure de jour

Concept socio-occupationnel



# *l'enfant c'est la vie*

## **Table des matières**

|       |  |    |
|-------|--|----|
| 1.    | Introduction.....                                  | 3  |
| 1.1   | Historique .....                                   | 3  |
| 1.2   | Description de la clientèle visée.....             | 3  |
| 2.    | Accompagnement individualisé .....                 | 4  |
| 2.1   | Pédagogie et valeurs .....                         | 4  |
| 2.2   | Organisation de l'accompagnement .....             | 5  |
| 2.3   | Planification occupationnelle .....                | 5  |
| 2.4   | Moyens pédagogiques .....                          | 6  |
| 2.4.1 | Projet Éducatif Individuel (PEI).....              | 6  |
| 2.4.2 | Rapport d'observation.....                         | 8  |
| 2.4.3 | Règlement et sanctions .....                       | 9  |
| 2.5   | Thèmes spéciaux .....                              | 9  |
| 3.    | Travail avec la famille .....                      | 9  |
| 4.    | Protection.....                                    | 9  |
| 4.1   | Sortie planifiée .....                             | 9  |
| 4.2   | Sortie non-planifiée.....                          | 10 |
| 5.    | Lieu d'accueil .....                               | 10 |
| 5.1   | Structure du groupe .....                          | 10 |
| 5.2   | Locaux.....  | 10 |
| 6.    | Collaborateurs et collaboratrices .....            | 11 |
| 6.1   | Dotation et formation du personnel .....           | 11 |
| 6.2   | Développement du personnel.....                    | 11 |
| 6.3   | Moyens de communications internes et externes..... | 11 |
| 7.    | Travail en réseau .....                            | 11 |
| 7.1   | Thérapie.....                                      | 11 |
| 8.    | Procédures spécifiques.....                        | 11 |
| N°1   | Accueil d'un enfant.....                           | 12 |
| N°2   | Évaluation .....                                   | 13 |
| N°3   | Observation .....                                  | 16 |
| N°4   | Rapport d'observation.....                         | 17 |
|       | Annexes .....                                      | 19 |
| A :   | Règlement de la Structure de jour .....            | 19 |

# *l'enfant c'est la vie*

|   |    |
|---|----|
| B : Mémento sur la procédure d'accueil en Structure de jour .....           | 20 |
| C : Questionnaire d'accueil et accompagnement de la Structure de jour ..... | 22 |

# l'enfant c'est la vie

## 1. Introduction

Faisant partie de la fondation *l'Enfant c'est la vie* (ci-après : Fondation), la Structure de jour (ci-après : SJ) est située sur le site de Belmont à Boudry dans une maison annexe jouxtant le bâtiment principal. La SJ fait partie intégrante du Groupe d'Accueil et Urgences (ci-après : GAU).

L'Unité technique (ci-après : UT) et la SJ partagent les mêmes locaux et sont en interactions quotidiennes. Des travaux d'agrandissements dans lequel les espaces seront bien délimités débiteront en 2026.

### 1.1 Historique

L'atelier (ancienne dénomination de la SJ) et l'UT ont été créés en 2001 sur la base d'un projet développé par la direction de la Fondation. Le nombre d'enfants accueillis non scolarisés, ou momentanément exclus de l'école, n'a cessé d'augmenter. La Fondation a alors créé le poste de maître socio-professionnel·le (ci-après MSP) en 2016, puis en 2020, un poste d'éducateur·trice social·e en structure de jour (ci-après ES). Actuellement, pour un équivalent de 2 EPT, un MSP et deux ES sont en fonction.

### 1.2 Description de la clientèle visée

La prestation que propose la SJ s'adresse en priorité aux bénéficiaires du GAU mais aussi à toutes les unités de la Fondation accueillant des enfants<sup>1</sup> de 7 à 17 ans et dispense un accompagnement pour les enfants ayant besoin d'un "espace-temps" pour reprendre leur souffle lors de difficultés à poursuivre ou à reprendre leur cursus scolaire et/ou d'apprentissage. La mesure s'adresse aussi aux enfants ayant terminé leur scolarité ou sans perspectives à moyen terme.

Elle accueille également des enfants ayant besoin d'une réadaptation psycho-sociale. Elle permet une reprise d'un rythme de vie au travers d'une remobilisation en douceur.

La prestation offre un maximum de 12 places journalièrement, dont 4 sont accessibles à tout enfant, dans la tranche d'âge précitée, externe à la Fondation.

Le travail effectué au sein de la mesure vise un étayage de la valeur intrinsèque de chacun·e, étape nécessaire à la construction de l'estime de soi et par conséquent à la confiance en soi.

Le bon déroulé de la mesure se construit en partenariat avec l'enfant, ce dernier doit donc être partie prenante du projet. Dans le cas contraire, aucun travail ne pourra être effectué.

Au sein de la Fondation, les admissions en SJ sont pensées et construites comme une mesure complémentaire au placement.

---

<sup>1</sup> Pour rappel et par souci de clarté, le terme d'*enfant* sera systématiquement utilisé pour désigner les bénéficiaires de la Fondation, qu'il s'agisse d'une fille ou d'un garçon.

# L'enfant c'est la vie

En revanche, pour les demandes d'admission externe à la Fondation, celles-ci doivent faire l'objet d'une demande par le biais de l'Office de Protection de l'Enfant. Dans ce cas, l'enfant doit être en capacité de rejoindre les locaux de la SJ par ses propres moyens ou d'y être accompagné par un tiers.

Les locaux actuels ne permettent pas l'accueil d'enfants à mobilité réduite.

## 2. Accompagnement individualisé

La SJ a pour but d'être un espace sécurisant de partage et de développement des compétences dans l'objectif de favoriser la valeur personnelle de chacun-e. En effet, elle souligne "*l'importance d'avoir su faire sa place, d'avoir été reconnue, d'avoir pu se surprendre soi-même. La reconnaissance de l'individu en tant qu'acteur, par les autres et par lui-même, permet de développer la confiance en soi*"<sup>2</sup>.

La SJ axe son travail sur un accompagnement socio-occupationnel spécifique et adapté à l'âge, au développement, aux ressources et aux besoins de l'enfant. Elle offre un suivi et un cadre mettant en valeur des compétences dans les domaines du savoir, du savoir-être et du savoir-faire. La valorisation, la persévérance, la responsabilisation sont au cœur de cet accompagnement qui aide au développement et à l'épanouissement personnel de l'enfant.

L'objectif est de retrouver ou de canaliser un rythme et une dynamique dans la perspective de progressivement améliorer l'état de santé générale de l'enfant. Santé, qui selon la définition de l'OMS est "*un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie et d'infirmité*".

Elle propose un espace qui permet une réintégration sociale progressive. Dans ce sens, il est favorisé une organisation de journée par duo ou petits groupes. L'accompagnement individuel est envisageable en fonction des besoins.

### 2.1 Pédagogie et valeurs

L'accueil des enfants en SJ par les professionnel-le-s s'appuie sur les principes pédagogiques et valeurs présentées ci-dessous :

#### L'alliance "thérapeutique" :

Les professionnel-le-s de la SJ s'inspirent de la notion de l'alliance thérapeutique. Il s'agit "*d'une relation de collaboration entre le thérapeute et le patient, qui va être influencée par la qualité de leur accord sur les objectifs thérapeutiques, sur un ensemble de tâche et de processus thérapeutique pour parvenir à ses objectifs et par la formation d'un lien émotionnel positif*"<sup>3</sup>.

Celle-ci nécessite une base de volontariat de la part de l'enfant.

---

<sup>2</sup> Bernard, P-Y. (2011). *Le décrochage scolaire*. Éditions Presses Universitaires de France (PUF) dans la collection "Que sais-je ?".

<sup>3</sup> Baier, A, Kline A, & Feeny, N. (2020). *Therapeutic Alliance as a Mediator of change : A systematic review and evaluation of research*. Éditions Elsevier dans Clinical Psychology Review.

# l'enfant c'est la vie

Dans la pratique au quotidien, cela se traduit par un processus de construction du lien, permettant d'instaurer une confiance mutuelle et de fait rendant possible la création d'objectifs cohérents et motivants pour l'enfant. Le travail de réseau et de bilan, est également primordial pour jalonner et rendre visible l'évolution du parcours de chaque bénéficiaire.

## **La pédagogie différenciée :**

La notion provient du domaine de l'enseignement. Les enseignants adaptent leurs pratiques afin que chaque élève puisse atteindre les objectifs fixés. La pédagogie différenciée accorde une attention équilibrée à la fois aux besoins individuels et à la dynamique du groupe, cherchant à permettre à chacun de développer pleinement ses capacités. En SJ, les intervenant-e-s élaborent des dispositifs suffisamment souples pour favoriser l'évolution de chaque personne, tout en encourageant la formation d'un cadre d'apprentissage collectif où la diversité est valorisée.

## **2.2 Organisation de l'accompagnement**

Les enfants sont accueillis dans de petits groupes ou de manière individuelle en fonction des besoins. L'équipe occupationnelle est toujours constituée d'un duo afin de garantir la sécurité et le bon fonctionnement de l'accompagnement.

L'accompagnement peut se réaliser par le MSP ou les ES, en alternance ou selon les objectifs énoncés lors des entretiens d'admission et leur évolution suite aux observations réalisées par les professionnel-le-s. L'évolution du suivi est également influencée par les intérêts ou attentes propres à chaque enfant.

## **2.3 Planification occupationnelle**

L'agenda occupationnel est géré par la-le responsable et les collaborateur-trice-s de la SJ. Il permet d'adapter le programme en fonction des rendez-vous de l'enfant durant la semaine et des impératifs de la SJ.

La durée de l'occupation est d'une semaine à trois mois au maximum reconductible 2 fois et rythmée par des bilans réguliers. Ces derniers permettant d'évaluer la pertinence de la mesure et d'étayer les perspectives futures avec les partenaires concernés. Ceci car la SJ se veut une solution transitoire.

Le taux d'occupation de la mesure est variable, mais se fait à temps partiel. Ceci afin de favoriser un engagement de l'enfant sur le moyen terme et donc de lui permettre de s'approprier et d'intérioriser les objectifs travaillés.

L'objectif est que l'enfant puisse suffisamment reprendre confiance en lui pour se rediriger vers des projets correspondants à son épanouissement et évolution personnelle.

Le rythme de fréquentation en SJ se module en fonction de l'évolution et peut se coupler à d'autres mesures si cela facilite l'intégration et la fluidité du projet de chacun (reprise scolaire dans l'établissement adéquat, inscription dans des mesures AI de soutien à la formation, etc.).

# L'enfant c'est la vie

L'éducateur-trice de référence ou le-la répondant-e externe (si l'enfant n'est pas accueilli dans la Fondation) organise les déplacements en accompagnant l'enfant ou en le laissant se rendre à la SJ par ses propres moyens.

Les heures d'ouvertures sont les suivantes :

|  | Lundi    | Mardi    | Mercredi | Jeudi    | Vendredi |
|--|----------|----------|----------|----------|----------|
| 8.30 – 11.30                             | Activité |          | Activité |          | Activité |
| 10.00 – 13h15<br><i>Confection repas</i> |          | Activité |          | Activité |          |
| 13.30 – 15.30                            |          |          | Fermé    |          | Activité |
| 14.00 – 16.30                            | Activité | Activité |          | Activité |          |

## 2.4 Moyens pédagogiques

La-le responsable, la-le MSP/ES, l'enfant et son-sa répondant-e élaborent ensemble un projet pédagogique individuel défini en fonction de son âge et de ses besoins.

Un des buts de la SJ est de donner confiance à l'enfant par un accompagnement visant une idée de réussite. Pour les plus âgés par exemple, il s'agit de leur donner envie de devenir adulte et de pouvoir partir à la rencontre du monde professionnel.

### 2.4.1 Projet Éducatif Individuel (PEI)

L'enfant participe pleinement à l'élaboration de son PEI (pour rappel > procédure référence N°8).

#### *Projet :*

Pour chaque enfant, la-le MSP/ES élabore, en collaboration avec l'enfant, un projet individualisé qui tient compte de sa situation, de sa maturité et de ses besoins.

#### *Contenu :*

La volonté de la SJ est d'offrir un accompagnement varié et pluridisciplinaire en fonction de l'âge et des capacités de chacun. Les activités visent à améliorer et à éveiller les compétences et la réflexion des enfants ainsi que de restaurer l'estime de soi, favoriser l'ouverture au monde, entamer des réflexions concernant leur avenir.

Le cadre des activités s'articule autour de **cinq axes pédagogiques complémentaires**, conçus comme des leviers de remobilisation progressive.

### 1. Développement de l'autonomie

L'autonomie constitue la pierre angulaire du parcours d'accompagnement. Beaucoup d'enfants accueillis présentent des difficultés face aux gestes de la vie quotidienne (cuisiner, faire des courses,

# L'enfant c'est la vie

concevoir un déroulement de journée, etc.), aux obligations et à la responsabilité personnelle. Il s'agira notamment de pouvoir, par exemple :

- Adopter des routines quotidiennes stables (ponctualité, organisation personnelle, gestion du matériel) ;
- Prendre des initiatives et faire des choix ;
- S'autoévaluer et reconnaître ses besoins ;
- Assumer des tâches simples confiées au sein de la structure dans un premier temps, puis permettre de transposer ces compétences dans leur vie privée.

Le développement de l'autonomie repose sur une pédagogie du « faire avec » plutôt que du « faire à la place ». Les professionnel·le·s encouragent la prise de décision, soutiennent les essais-erreurs et valorisent les réussites, même modestes. Cet axe permet progressivement à l'enfant de redevenir acteur de son parcours.

De manière concrète et à titre d'exemple, la rédaction d'une liste de course, faire les achats, tenir un budget puis cuisiner sont des activités proposées de manière hebdomadaire.

## **2. Développement de la santé physique, persévérance et dépassement de soi**

Cette approche vise une remobilisation physique en douceur, un encouragement à l'effort permettant d'améliorer le sentiment d'efficacité personnelle de chacun·e. Ce deuxième axe mobilise différents supports physiques et sportifs pour :

- Rétablir un rapport plus sain au corps et à l'effort ;
- Renforcer la persévérance par des activités nécessitant répétition et constance ;
- Valoriser le dépassement de soi dans un cadre encadré et sécurisant ;
- Améliorer condition physique, coordination et endurance.

Les activités physiques telles que le badminton, la grimpe, la marche, ou de manière ponctuelle du patin à glace, ne sont jamais compétitives : elles sont pensées comme un cheminement personnel.

Chaque enfant apprend à se fixer des objectifs atteignables, à mesurer ses progrès et à reconnaître sa capacité à aller un peu plus loin que prévu.

## **3. Approche technique**

Les ateliers liés aux métiers du bâtiment offrent un terrain idéal pour :

- Découvrir différents corps de métier (menuiserie, maçonnerie, peinture, électricité, etc.) ;
- Comprendre les exigences de précision, de rigueur et de sécurité propres au secteur ;
- S'initier à l'utilisation d'outils et de matériaux ;
- Expérimenter la satisfaction de produire quelque chose de tangible ;
- Découvrir un environnement professionnel dans un contexte bienveillant.

À travers ces activités, les enfants apprennent à travailler étape par étape et découvrent la valeur d'un travail soigné. Cet axe contribue aussi à ouvrir des perspectives professionnelles et à révéler des aptitudes parfois inaperçues en contexte scolaire traditionnel.

# l'enfant c'est la vie

## **4. Activités socio-occupationnelles**

Les activités créatives constituent un terrain privilégié pour mobiliser l'inventivité des enfants et leur offrir un espace d'expression valorisant. Cet axe met l'accent sur la création, non seulement comme la production de bricolages ou de projets plus approfondis, mais comme démarche personnelle permettant de s'explorer, de s'affirmer et de développer un savoir-faire. Ainsi, les ateliers proposent :

- Des projets créatifs variés (Peinture, dessin, couture, fabrication d'objets décoratifs, upcycling, travail du bois, etc.) ;
- L'exploration de matériaux et de techniques permettant d'expérimenter librement ;
- La valorisation d'un processus créatif qui inclut l'essai, l'erreur, l'ajustement et la transformation ;
- Des réalisations individuelles ou collectives favorisant l'imagination, la coopération et la prise d'initiative.

Ces activités encouragent l'enfant à développer sa sensibilité artistique, à exprimer son identité et à structurer sa pensée à travers la création. Elles contribuent également à l'apaisement, à la concentration et au sentiment de fierté, tout en favorisant la capacité à mener un projet à terme. Les ateliers créatifs permettent une remobilisation, offrant aux bénéficiaires de découvrir leurs ressources et de laisser émerger de nouvelles formes d'expression.

## **5. Éveil et soutien à la curiosité par une découverte culturelle et environnementale**

Ce cinquième axe vise à **réouvrir le champ des possibles** à travers :

- Des sorties culturelles (musées, expositions, spectacles, rencontres d'artistes, etc.) ;
- Des découvertes environnementales (randonnées, visites de parcs, jardins botanique, ateliers nature) ;
- Connexion au vivant par le biais d'une culture potagère et de transformation de produit ;
- Développer la capacité à prendre soin d'autrui et à se responsabiliser, par une posture active et de soin envers des êtres vivants, à travers la gestion du poulailler ;
- Des projets qui éveillent la curiosité et la réflexion ;
- Des mises en pratiques de la lecture, de mathématiques simples, et de conception d'exposés ;
- La mise en contact avec des lieux, des personnes et des pratiques inspirantes.

L'objectif est de stimuler l'envie d'apprendre, d'élargir les horizons et nourrir l'imaginaire.

### *Bilan :*

Chaque situation est évaluée lors du colloque professionnel hebdomadaire puis les objectifs sont modifiés au quotidien au travers des échanges avec chaque enfant.

### **2.4.2 Rapport d'observation**

Des rapports d'observations (procédure spécifique N°4) sont établis sur la base des procédures spécifiques N°2 (évaluation) et N°3 (observation). Le canevas du rapport donne la possibilité à l'enfant d'exprimer son avis (par l'item suivant > *Appréciation de l'enfant sur le contenu de ce rapport d'observation*) et oblige ainsi l'équipe à aborder le contenu avec l'enfant. La signature de l'enfant sur le document est aussi une garantie qu'il a eu l'information qu'un rapport a été rédigé.

# l'enfant c'est la vie

Ce processus permet pleinement à l'enfant d'exprimer son avis et de participer à la rédaction des documents le concernant.

## 2.4.3 Règlement et sanctions

Lors de son arrivée, la·le MSP/ES référent·e explique à l'enfant le règlement (voir annexe A) de la SJ. Suite à cette discussion, l'enfant s'engage, par sa signature, à le respecter.

En cas de non-respect du règlement de la SJ, une sanction, un renvoi momentané ou une exclusion peut être décidé après avoir entendu l'enfant. Un réseau regroupant l'enfant et son·sa répondant·e, la·le MSP/ES référent·e et la·le responsable de la SJ est organisé pour décider de la suite de l'occupation.

## **2.5 Thèmes spéciaux**

Les thèmes spéciaux comme la prévention liée à l'utilisation d'internet ou des réseaux sociaux, la dépendance, la santé, la sexualité ou la violence sont traités selon les procédures ou concept de la Fondation.

## **3. Travail avec la famille**

Le travail avec les familles est primordial et s'exerce dans un but de partenariat, afin de favoriser l'évolution de leur situation et permettre aux enfants de transposer leurs compétences dans les différentes sphères de vie. La SJ étant active avec des enfants à l'interne et à l'externe, son rôle diffère dans le suivi avec les familles en fonction des besoins.

## **4. Protection**

La sécurité physique et psychique de l'enfant et du personnel est une priorité absolue.

Le personnel de la SJ est tenu au respect strict des normes de sécurité édictées par la SUVA (Schweizerische Unfallversicherungsanstalt) et s'engage à appliquer les recommandations du BPA (Bureau de prévention des accidents) dans toutes ses activités. Les diverses machines et outils utilisés doivent répondre aux normes et être en parfait état de marche. Il est interdit d'enlever ou de modifier les systèmes de protection. Toute machine défectueuse est retirée.

À son entrée à la SJ, l'enfant se voit proposer des vêtements de travail. S'il ne souhaite pas en mettre, il est de sa responsabilités d'en assumer tout dégât causé sur ses propres habits.

Le port de protections adéquates est obligatoire pour l'utilisation des machines.

### **4.1 Sortie planifiée**

Les sorties planifiées de la SJ sont de deux types :

- Réintégration dans le cursus scolaire normal, vers une formation ou vers d'autres types de mesures,
- Fin du placement de l'enfant au sein la SJ.

# l'enfant c'est la vie

Lors d'une sortie, un bilan est planifié avec les différentes personnes concernées.

## **4.2 Sortie non-planifiée**

Les raisons peuvent être les suivantes :

- Mise en danger du groupe et des professionnel·le·s,
- Non-respects répétés de la Charte et du Règlement,
- Non-adhésion de l'enfant à la mesure,
- Introduction, consommation ou vente de produits stupéfiants et d'alcool,
- Violences physiques, psychiques ou sexuelles.

Le réseau est immédiatement informé de la situation et une rencontre est planifiée.

## **5. Lieu d'accueil**

### **5.1 Structure du groupe**

Pour garantir la qualité de l'accompagnement individualisé et la poursuite de la mission que propose la SJ, 4 enfants par professionnel·le peuvent être accueillis simultanément. Afin de garantir un accompagnement optimal, comme décrit au chapitre 2.2. Organisation de l'accompagnement, les enfants sont accueillis par petit groupe, duo ou de manière individuelle en fonction des besoins.

Le groupe accueilli peut être mixte et d'âge différent pour autant que les dynamiques soient cohérentes.

### **5.2 Locaux**

La SJ dispose d'un espace d'accueil principal comprenant une cuisine et espace de créativité situé au-dessus des locaux de l'UT, sur le site de Belmont à Boudry. Elle peut être active dans tous les bâtiments de la Fondation.

Cette proximité avec l'UT permet aux enfants d'expérimenter un contact avec le monde professionnel. Ils peuvent se familiariser avec les différents corps de métier du bâtiment et du paysagisme sans pression de rendement.

#### L'atelier :

Lieu où se trouvent les différentes machines utilisées et un local de peinture.

#### Les espaces extérieurs :

Lieu comprenant une grande partie engazonnée, un jardin potager, un poulailler et un chalet de jardin.

# l'enfant c'est la vie

## 6. Collaborateurs et collaboratrices

### 6.1 Dotation et formation du personnel

La SJ est composée de 4 personnes :

- Un-e responsable,
- Un MSP pour un total de 60%,
- Deux éducatrices sociales en structure de jour pour un total de 140%,

Le personnel de la SJ est formé au niveau HES ou ES.

### 6.2 Développement du personnel

Le personnel de la SJ peut bénéficier de supervisions et participe aux formations internes proposées par la Fondation.

### 6.3 Moyens de communications internes et externes

Pour assurer le fonctionnement de la SJ, les professionnel-le-s disposent de différents outils :

- Le journal de bord (observations quotidiennes),
- Le colloque d'équipe qui a lieu chaque semaine (en présence de la-du responsable),
- Les réseaux (admission et intermédiaire),
- Le Bilan final.

## 7. Travail en réseau

La SJ se tient à disposition du réseau et des partenaires externes.

La SJ bénéficie de liens ponctuels avec une infirmière en psychiatrie qui œuvre déjà au sein du GAU, pour soutenir son travail. Cet axe tend à se développer.

### 7.1 Thérapie

La SJ se veut un lieu thérapeutique au sens large. Le mot « Thérapie » étant ici tiré du terme *therapeutikos* signifiant « qui prend soin de ». Le programme, le rythme, le contenu et la temporalité des objectifs étant adapté aux spécificités des enfants accueillis. Le personnel n'est cependant pas issu du corps médical et n'offre pas de psychothérapie.

## 8. Procédures spécifiques

En plus des procédures références de la Fondation auxquelles cette unité est soumise, dans ce chapitre sont formulées les procédures spécifiques à la Structure de jour :

1. Accueil d'un enfant
2. Évaluation
3. Observation
4. Rapport d'observation

# l'enfant c'est la vie

| Procédure spécifique                        | N°1 Accueil d'un enfant   | Structure de jour                           |   |
|---|---|---|---|
| <b>1. Définition</b>                        | Description de l'intégration d'un enfant dans la Structure de jour.   |   |   |
| <b>2. Responsabilités</b>                   | Responsable de la Structure de jour, MSP et ES<br>Responsable de l'unité socio-éducative<br>Éducateur·trice référent·e ou répondant·e externe   |   |   |
| <b>3. Attribution</b>                       | <p><b>Le responsable de la Structure de jour, MSP et ES</b> -&gt; définissent le rythme et l'horaire avec le responsable de l'unité socio-éducative ou la·le répondant·e externe.</p> <p><b>Le responsable de l'unité socio-éducative ou la·le répondant·e externe</b> -&gt; formule la demande d'accueil en fonction des motifs et objectifs, fixe la date d'entrée en coordination avec le responsable de la structure de jour.</p> <p><b>L'éducateur·trice de référence ou la·le répondant·e externe</b> -&gt; organise les déplacements, accompagne l'enfant.</p>   |   |   |
| <b>4. Déroulement</b>                       | <p><b>Phase 1</b> -&gt; Après validation du responsable de la SJ, la·le MSP/ES référent·e prépare l'horaire à l'arrivée de l'enfant. L'éducateur·trice de référence ou la·le répondant·e externe organise les transports.</p> <p><b>Phase 2</b> -&gt; la·le MSP/ES averti les enfants présents en structure de jour.</p> <p><b>Phase 3</b> Présentation de la SJ à l'enfant avec son éducateur·trice de référence ou répondant·e externe.</p> <p><b>Phase 4</b> -&gt; Présentation avec explications du règlement de la SJ et signature de l'enfant.</p> <p><b>Phase 5</b> -&gt; La·le MSP/ES référent·e ouvre le dossier d'observations.</p> <p>Pour chaque étape, l'avis de l'enfant est sollicité. Une pleine adhésion de sa part est attendue. Dans le cas contraire, aucun suivi ne pourra être proposé.</p> |   |   |
| <b>5. Information</b>                       | <p><b>À l'interne</b><br/>Administration, équipe éducative de l'enfant.</p> <p><b>À l'externe</b><br/>IPE, répondant·e externe, référent·e familial·e par l'éducateur·trice de référence.</p>   |   |   |
| <b>Procédure créée le :</b><br><br>04.04.03 | <b>Version n°4</b><br><br>Modifiée en mai 2024  | <b>Crée par :</b><br><br>L'équipe éducative | <b>Validée par la direction le :</b><br><br>21 juillet 2020 |

# l'enfant c'est la vie

|                             |                       |                          |
|-----------------------------|-----------------------|--------------------------|
| <b>Procédure spécifique</b> | <b>N°2 Évaluation</b> | <b>Structure de jour</b> |
|-----------------------------|-----------------------|--------------------------|

Fiche d'évaluation de :

Placement :

Date d'entrée : Semaine numéro :

**Type de placement :** Accueil de jour 1, Sanction 2, Salaire 3, Mise à pied 4, Occupation 5, Contrat spécifique 6, Observation 7.

**Objectifs d'accueil :**

**Objectifs :**

**Moyens pour arriver aux objectifs :**

|  |
|--|
| 4 = <b>Exigences dépassées</b> , <i>sait</i> , autonome, <u>acquis/toujours</u> , excellent, <b>démontré</b> .   |
| 3 = <b>Exigences atteintes</b> , <i>sait en général</i> , besoin de rappels, <u>parfois</u> , bon, <b>souvent présent</b> .  |
| 2 = <b>Exigences juste atteintes</b> , <b>mesures de soutien nécessaires</b> , <i>beaucoup d'hésitation</i> , besoin d'entraînement, <u>en voie d'acquisition</u> , satisfaisant, <b>rarement/parfois présent</b> .                      |
| 1 = <b>Exigences pas atteintes</b> , <b>mesures particulières nécessaires</b> , <i>pas encore acquis</i> , point à travailler prioritairement, <u>pas encore acquis ou suffisant</u> , pas encore satisfaisant, <b>jamais/manquant</b> . |

| <b>Critères d'évaluation :</b>                                  | <b>Lu</b> | <b>Ma</b> | <b>Me</b> | <b>Jeu</b> | <b>Ve</b> | <b>Moy.</b> | <b>Remarques</b> |
|---|-----------|-----------|-----------|------------|-----------|-------------|------------------|
| Respect de horaires   |           |           |           |            |           | ###         |                  |
| <i>Autoévaluation de l'enfant</i>                               |           |           |           |            |           |             |                  |
| Port des habits de travail                                      |           |           |           |            |           | ###         |                  |
| <i>Autoévaluation de l'enfant</i>                               |           |           |           |            |           |             |                  |
| Respect des règles de sécurité                                  |           |           |           |            |           | ###         |                  |
| <i>Autoévaluation de l'enfant</i>                               |           |           |           |            |           |             |                  |
| Respect et suivi des consignes orale et/ou écrites              |           |           |           |            |           | ###         |                  |
| <i>Autoévaluation de l'enfant</i>                               |           |           |           |            |           |             |                  |
| Persévérant   |           |           |           |            |           | ###         |                  |
| <i>Autoévaluation de l'enfant</i>                               |           |           |           |            |           |             |                  |
| Application dans son travail, concentration                     |           |           |           |            |           | ###         |                  |
| <i>Autoévaluation de l'enfant</i>                               |           |           |           |            |           |             |                  |
| Proactif, prend des initiatives, attentif, participatif, motivé |           |           |           |            |           | ###         |                  |
| <i>Autoévaluation de l'enfant</i>                               |           |           |           |            |           |             |                  |
| Comportement / relation avec ses pairs                          |           |           |           |            |           | ###         |                  |
| <i>Autoévaluation de l'enfant</i>                               |           |           |           |            |           |             |                  |
| Comportement / relation avec les accompagnants                  |           |           |           |            |           | ###         |                  |
| <i>Autoévaluation de l'enfant</i>                               |           |           |           |            |           |             |                  |
| Apprentissage / assimilation de geste technique (ce qui reste)  |           |           |           |            |           | ###         |                  |
| <i>Autoévaluation de l'enfant</i>                               |           |           |           |            |           |             |                  |
| Qualité du travail  |           |           |           |            |           | ###         |                  |

# l'enfant c'est la vie

|  |  |  |  |  |  |     |  |
|--|--|--|--|--|--|-----|--|
| Autoévaluation de l'enfant                     |  |  |  |  |  |     |  |
| Respect du matériel                            |  |  |  |  |  | ### |  |
| Autoévaluation de l'enfant                     |  |  |  |  |  |     |  |
| Endurance, résistance physique                 |  |  |  |  |  | ### |  |
| Autoévaluation de l'enfant                     |  |  |  |  |  |     |  |
| Endurance, résistance psychique                |  |  |  |  |  | ### |  |
| Autoévaluation de l'enfant                     |  |  |  |  |  |     |  |
| Plaisir  |  |  |  |  |  | ### |  |
| Autoévaluation de l'enfant                     |  |  |  |  |  |     |  |
| <b>Moyenne des critères d'évaluation</b>       |  |  |  |  |  | ### |  |
| <b>Moyenne de l'autoévaluation de l'enfant</b> |  |  |  |  |  |     |  |

|  |  |  |  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|--|--|--|
| Pénibilité - Intensité - Investissement demandé au MSP     |  |  |  |  |  |  |  |
| Pénibilité - Intensité - Investissement demandé à l'enfant |  |  |  |  |  |  |  |

Descriptions d'activités et déroulements de journées : (notes d'observations libres et observations selon objectifs d'accueil)

Lundi:

Mardi:

Mercredi:

Jeudi:

Vendredi:

# *l'enfant c'est la vie*

|   |  |   |   |
|---|--|---|---|
| <b>Procédure créée le :</b><br>01.07.21 | <b>Version n°2</b><br>Modifiée en mai 2024 | <b>Crée par :</b><br>L'équipe éducative | <b>Validée par la direction le :</b><br>12 juillet 2021 |
|---|--|---|---|





# *l'enfant c'est la vie*

Signatures

**Signature de l'enfant :**

**Signature de l'ES / MSP :**

**Responsable d'unité socio-éducative :**

|   |   |   |   |
|---|---|---|---|
| <b>Procédure créée le :</b><br>01.07.21 | <b>Version n°2</b><br>Modifié le : 09.02.2022 | <b>Crée par :</b><br>L'équipe éducative | <b>Validée par la direction le :</b><br>12 juillet 2021 |
|---|---|---|---|

# l'enfant c'est la vie

## Annexes

### A : Règlement de la Structure de jour

- Les enfants s'expriment en parlant.
- Les MP3, les supports numériques et les téléphones portables sont acceptés si l'usage est conforme à la demande (recherches qui appuient l'activité, utilisation raisonnée).
- Toute attitude visant à s'approprier illégitimement les biens appartenant à autrui est sanctionnée.
- Tout comportement visant à dégrader ou casser le matériel et les biens de la Fondation est sanctionné.
- Le matériel n'est pas prêté pour un usage extérieur à la SJ.
- Les enfants peuvent quitter l'activité uniquement avec l'autorisation de leur accompagnant-e.
- Les enfants viennent travailler avec les habits mis à disposition par la SJ.

### Hygiène

- À l'arrivée en activité, le lavage des mains est obligatoire ainsi qu'après l'usage des toilettes et s'être mouché.
- Il est interdit de fumer dans le périmètre de la Fondation.
- Il est interdit de cracher pour des raisons évidentes d'hygiène.
- L'enfant range, nettoie et balaie sa place de travail.

### Absences

- Toute absence doit être signifiée au·à la MSP/ES référent-e ainsi qu'une éventuelle demande de congé (rendez-vous médicaux, etc.).
- En cas d'absence injustifiée, le réseau est immédiatement informé.

### Sécurité

- Le nombre d'enfants est limité à quatre par accompagnant-e.
- Le port de l'équipement de protection individuel est obligatoire lors des activités.
- Pour la sécurité de chacun, l'utilisation des machines et de ses accessoires ne se fait qu'après une initiation et avec l'accord et la présence d'un adulte.
- Lors de l'utilisation de machines, les normes de sécurité et les prescriptions d'utilisation doivent être absolument respectées.
- Il est interdit d'utiliser le matériel sans en connaître son fonctionnement.
- Les enfants ne sont pas autorisés à courir pour se déplacer et ne doivent pas se bousculer.
- Pour des raisons de sécurité, les cheveux doivent être attachés.
- Tout objet ou déchet tombé au sol doit être ramassé.



Par ma signature, je m'engage à respecter le Règlement de la Structure de jour.

Date :

Signature :

# l'enfant c'est la vie

## **B : Mémento sur la procédure d'accueil en Structure de jour**

### **À qui s'adresse la prestation :**

Fragilité d'un enfant sur les plages horaires de l'école :

Les enfants en difficulté sur les plans comportementaux comme les enfants présentant des signes de mal être dit "silencieux" (triste, introverti, mauvaise estime de soi, mutisme, etc.) sont bienvenus. L'accueil des enfants s'effectue à la suite d'une période de crise, afin de couper l'escalade émotionnelle mais se veut également être préventif et donc anticiper en amont, afin d'estomper et prévenir les mauvaises périodes.

➡ Confier l'enfant en SJ en amont d'une éventuelle crise.

➡ Confier l'enfant en SJ à la suite d'une crise de rupture.

### **Mission de la Structure de jour :**

La SJ a pour but d'être un espace sécurisant de partage et de développement de compétences. Elle offre un espace de "respiration" aux enfants qui doivent reprendre pied. Elle axe son travail sur un accompagnement occupationnel spécifique et adapté à l'âge, aux ressources et aux besoins de l'enfant.

La valorisation, la persévérance, la responsabilisation sont au cœur de cet accompagnement qui aide au développement et l'épanouissement personnel de l'enfant. Elle offre un suivi et un cadre mettant en valeur des compétences dans les domaines du savoir, du savoir-être et du savoir-faire.

### **Cadre d'accueil de la SJ :**

Horaires :

Lundi : 8h – 11h30 14h-16h30

Mardi: 10h – 13h15 14h-16h30

Mercredi : 8h- 11h30

Jeudi : 10h – 13h15 14h-16h30

Vendredi: 8h-11h30 13h30-15h30

Vacances scolaires : SJ fermée.

Les jours d'accueil des enfants sont réfléchis entre les groupes éducatifs et la SJ en fonction des besoins de l'enfant.

# l'enfant c'est la vie

Un accueil à temps partiel permet à l'enfant de :

- Rester scolarisé et donc maintenir un lien avec sa classe.
- Garder des plages libres pour des rendez-vous médicaux.
- Permettre un travail éducatif avec les éducateur·trice·s des groupes.

## **Procédure d'accueil :**

- 1) Prendre rendez-vous avec le responsable de la SJ.
- 2) Formuler des objectifs d'accompagnements clairs.
- 3) Remplir le questionnaire d'accueil.
- 4) Validation de l'accompagnement en SJ par la-le responsable à la suite de l'entretien d'admission.
- 5) Définition d'une temporalité dans l'accompagnement et les entretiens de bilan au milieu et au terme de l'accueil.
- 6) La poursuite de l'accompagnement est réfléchié en commun avec les groupes éducatifs et la SJ.

## **Pendant l'accueil :**

- L'enfant accueilli doit être un minimum partie prenante de ce projet afin d'éviter les refus des activités proposées et le cas échéant les retours prématurés sur les groupes.
- L'enfant, indépendamment de son âge **est accompagné au studio** par un éducateur·trice tous les matins et après-midi à la SJ. (Ce moment sert également à informer des rendez-vous, etc.).
- Participation de la SJ au colloque des groupes concernés.
- Un retour de la semaine est fait tous les vendredis à 11h30 à la SJ en présence d'un-e éducateur·trice.

## **Collaboration unité – SJ :**

- Informer des rendez-vous. **Si rendez-vous en milieu de matinée ou d'après-midi**, les enfants ne viennent pas à la SJ.
- Si réseau avec école et/ou médical (CNPea, psychiatres, psychologues, etc.), informer rapidement la SJ des nouvelles mesures décidées.
- Collaborer avec la SJ afin d'adapter l'accompagnement selon les besoins de l'enfant, de l'école, de l'équipe éducative et de la SJ.

# l'enfant c'est la vie

## C : Questionnaire d'accueil et accompagnement de la Structure de jour

Date :

PRÉNOM, NOM :

Âge :

Interne /Externe :

Accueilli·e du :            au :

Éducateur·trice de référence :

ÉCOLE :

### **Objectifs d'accueil et accompagnement :**

Raison d'accueil :

Objectifs spécifiques d'accompagnement :

Travail scolaire :

Horaires :

Allergies et médication :

Personnes de contact : (groupe, enseignant·e·s, référent·e·s)

Appréciation de l'enfant sur le contenu de ce questionnaire :

**Signature de l'enfant :**

**Signature de l'ES / MSP :**

**Responsable d'unité socio-éducative :**